Nations Unies S/2020/1154



Conseil de sécurité

Distr. générale
1er décembre 2020
Français
Original : anglais

La situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité en date du 10 août 2018 (S/PRST/2018/17), dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de le tenir informé des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). On y trouvera un compte rendu des principaux faits survenus en Afrique centrale sur le plan de la politique et de la sécurité depuis le dernier rapport, daté du 29 mai 2020 (S/2020/463), ainsi que des progrès accomplis par le BRENUAC dans l'exécution de son mandat, ajusté au regard de son examen stratégique, dont les conclusions ont été accueillies favorablement par le Conseil dans la déclaration de son président en date du 12 septembre 2019 (S/PRST/2019/10). Y figure également une évaluation actualisée de la situation dans le bassin du lac Tchad, comme le Conseil l'a demandé dans sa résolution 2349 (2017).

II. Principaux faits nouveaux survenus dans la sous-région de l'Afrique centrale

A. Tendances et faits nouveaux sur les plans de la politique, de la paix et de la sécurité

2. La situation politique a continué d'évoluer dans un contexte marqué par les cycles électoraux qui se dérouleront en 2020 et 2021 dans 8 des 11 pays d'Afrique centrale et par les effets multidimensionnels de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La pandémie a considérablement compliqué les préparatifs et le financement des élections, tandis que des tensions politiques ont fait surface dans plusieurs pays entrés en période électorale. Malgré l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial devant permettre de se concentrer sur la lutte contre la pandémie, l'extrémisme violent et les activités des groupes armés dans la région se sont poursuivis sans relâche.

3. Le nombre de cas de COVID-19 a continué d'augmenter lentement mais régulièrement en Afrique centrale, où les gouvernements ont cherché à trouver le juste équilibre entre les mesures visant à ralentir la propagation du virus et celles destinées à favoriser la reprise économique. Le 30 juillet, les chefs d'État et de gouvernement





de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ont adopté une stratégie régionale de lutte contre la COVID-19 en Afrique centrale.

4. La sous-région a progressé dans la mise en œuvre du programme de réforme institutionnelle de la CEEAC mené sous la présidence du Gabon. Une étape importante a été franchie avec la promulgation de la nouvelle architecture régionale de paix et de sécurité de la CEEAC lors de la dix-septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique, tenue en ligne le 30 juillet. À cette occasion également, la création de la nouvelle Commission de la Communauté économique a été approuvé. Le traité révisé de la CEEAC est entré en vigueur le 28 août et les membres de la nouvelle Commission ont prêté serment le 1er septembre devant le Président gabonais, Ali Bongo Ondimba, qui devrait céder la présidence de la CEEAC au Président congolais, Denis Sassou Nguesso, à la fin du mois de novembre. Du 13 au 16 octobre, le nouveau Président de la Commission de la CEEAC, Gilberto Da Piedade Veríssimo (Angola), a dirigé une retraite stratégique de la Commission dans le but de définir les priorités de cette dernière en matière de paix et de sécurité.

Tendances et faits nouveaux sur le plan politique

5. La situation politique en Afrique centrale a été fortement influencée par les mesures qu'ont prises les autorités pour renforcer la lutte contre la COVID-19, améliorer leurs relations bilatérales et préparer les élections. La Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, le Gabon et le Tchad ont remanié leurs gouvernements, tandis que des préparatifs en vue d'élections ont commencé au Cameroun, au Tchad, en République centrafricaine et au Congo.

6. L'amélioration des relations entre les pays de la sous-région a continué de progresser. Le 7 octobre, les Présidents de l'Angola, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda ont participé à un mini-sommet virtuel sur la région des Grands Lacs, organisé par la République démocratique du Congo. Dans le communiqué final de ce sommet, ils se sont engagés à éradiquer les groupes armés et à renforcer les mécanismes existants en vue d'éliminer leurs sources de financement, à lutter contre les réseaux criminels, à établir un plan transfrontière contre la COVID-19 destiné à renforcer les mesures de surveillance et de contrôle, et à étudier plus avant les possibilités de développement économique dans la région.

7. Le 20 octobre, les Ministres des affaires étrangères du Burundi et du Rwanda ont exprimé leur volonté de normaliser leurs relations bilatérales lors d'une réunion tenue à la frontière entre leurs deux pays. Le 5 octobre, la Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo a rencontré son homologue burundais à Bujumbura, où ils sont convenus d'établir un cadre visant à faciliter l'échange d'informations et d'organiser régulièrement des réunions entre militaires et policiers. Le 18 septembre, à Brazzaville, les Gouvernements du Congo et de la République centrafricaine ont fait le point sur la mise en œuvre des accords bilatéraux qu'ils ont signés lors de la cinquième session de la commission mixte bilatérale, qui s'est tenue le 5 août 2019. En juin, toujours à Brazzaville, M. Sassou Nguesso a rencontré l'ancien Président de la République centrafricaine, François Bozizé, et l'ancien Président de l'Assemblée nationale de la République centrafricaine, Karim Meckassoua, dans le cadre de l'action menée pour faire progresser le dialogue politique en République centrafricaine. Le 7 novembre, le Président burundais, Evariste Ndayishimiye, a conclu une visite de cinq jours en Guinée équatoriale, au cours de laquelle six accords de coopération entre les deux pays ont été signés.

8. Le 16 septembre, à Luanda, les Gouvernements de l'Angola et de la République démocratique du Congo ont signé des accords relatifs à la sécurité et à l'ordre public, aux mouvements transfrontières de personnes et de marchandises et à la création

d'une commission mixte permanente sur la défense et la sécurité. Le 26 août, les chefs des services de renseignement militaire du Burundi et du Rwanda se sont réunis à la frontière entre les deux pays pour examiner les causes des atteintes à la sécurité de la frontière et débattre de leur future collaboration. La réunion a été facilitée par le Mécanisme conjoint de vérification élargi, organe de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs chargé de la sécurité. Le 22 juillet, à Malabo, les Gouvernements du Cameroun et de la Guinée équatoriale ont signé un accord de coopération en matière de sécurité des frontières après que des tensions sont apparues à la frontière. Un comité de suivi a tenu sa première réunion les 3 et 4 septembre. Le 4 juin, les Ministres des affaires étrangères du Rwanda et de l'Ouganda ont assisté à la quatrième réunion de la commission ad hoc pour la mise en œuvre du mémorandum d'accord de Luanda, qui s'est tenue en ligne. Y ont assisté en outre le Ministre angolais des relations extérieures et le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur de la République démocratique du Congo.

9. En Angola, la lutte contre la corruption a continué de dominer l'actualité politique, plusieurs personnalités de premier plan étant poursuivies pour délits financiers graves. Le 14 août, un tribunal a condamné le fils de l'ancien Président, José Eduardo dos Santos, à cinq ans de prison pour des faits de fraude, de blanchiment d'argent et de corruption commis lorsqu'il était chargé de la gestion du fonds souverain de l'Angola. Le 8 septembre, s'adressant au Conseil de la République, le Président angolais, João Lourenço, a réaffirmé la volonté du Gouvernement de lutter contre la corruption. Le 9 septembre, il a annoncé que les élections locales ne se tiendraient pas en 2020, invoquant des retards dans l'adoption du cadre juridique correspondant. Le parti d'opposition União Nacional para a Independência Total de Angola a critiqué cette décision. Le 24 octobre, de violentes manifestations ont éclaté à Luanda, dont les participants réclamaient de meilleures conditions de vie et exigeaient que les dates des élections locales soient fixées.

10. Au Cameroun, si des progrès ont été réalisés par le Gouvernement sur la voie du dialogue et de la décentralisation dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, la violence a néanmoins persisté sans relâche. Le 3 septembre, le Premier Ministre a présidé la première réunion du comité de suivi créé pour surveiller la mise en œuvre des recommandations issues du grand dialogue national. Des groupes de femmes de la société civile ont appelé le Gouvernement et les groupes armés séparatistes à cesser les combats et à engager des négociations de paix. Le 17 septembre, la Cour d'appel a confirmé la condamnation du dirigeant séparatiste Julius Ayuk Tabe et de neuf autres personnes à la réclusion à perpétuité.

11. Le 7 septembre, le Président camerounais, Paul Biya, a fixé au 6 décembre la date des premières élections régionales de l'histoire du Cameroun. Deux partis d'opposition, le Mouvement pour la renaissance du Cameroun et le Front social démocrate, ont appelé au boycott de toutes les élections jusqu'à ce qu'une solution politique à la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest soit trouvée et qu'une réforme consensuelle du code électoral soit entreprise. Le 22 septembre, le Mouvement pour la renaissance du Cameroun a organisé des manifestations au cours desquelles les forces de sécurité ont arrêté plusieurs dizaines d'individus, dont des membres du parti et des journalistes. Le chef du parti, Maurice Kamto, a ensuite été visé par des restrictions de ses déplacements. Le 4 novembre, un tribunal militaire de Yaoundé a condamné neuf membres du Mouvement à six mois de prison pour des faits en rapport avec les manifestations de septembre.

12. Au Tchad, les préparatifs en vue du prochain cycle électoral ont commencé sur fond de pandémie de COVID-19, laquelle a aggravé les fragilités du pays sur le plan de la sécurité et sur le plan socio-économique. Le 4 juillet, la Commission électorale nationale indépendante a publié un nouveau calendrier électoral, selon lequel

l'élection présidentielle aura lieu en avril ou en mai 2021, suivie par les élections législatives en octobre 2021 et les élections communales en avril 2022. Quelque 1,3 million d'électeurs ont été enregistrés entre le 1er et le 20 octobre. Le 14 juillet, le Président tchadien, Idriss Déby Itno, a remanié son gouvernement en y faisant entrer des ministres issus de partis politiques additionnels ainsi que des ministres plus jeunes. Le pourcentage de femmes au sein du gouvernement est resté de 26 %. Le 10 août, le Président a été élevé au grade de maréchal du Tchad, un titre qui lui a été conféré par l'Assemblée nationale.

13. Le 1er septembre, le Président tchadien a modifié le cadre national de dialogue politique de façon à ce qu'une plus grande partie de l'opposition et un plus grand nombre de femmes y soient représentés. Toutefois, des partis d'opposition en désaccord avec le dirigeant officiel de l'opposition ont continué de rejeter ce cadre. Du 29 octobre au 1er novembre, le Gouvernement a organisé un deuxième forum national inclusif visant principalement à réviser la Constitution de 2018. Plusieurs groupes de l'opposition ont boycotté ce forum, tandis que d'autres n'ont pas été invités à y participer. Le 12 novembre, le Gouvernement a adopté une loi constitutionnelle portant création d'un poste de Vice-Président, lequel est nommé par le Président, et rétablissant le sénat et la cour des comptes, conformément aux recommandations issues du forum national inclusif.

14. Au Congo, le parti au pouvoir, le Parti congolais du travail, a commencé à préparer l'élection présidentielle, prévue pour mars 2021. Le 12 août, l'Assemblée nationale a modifié la loi électorale de façon à établir des listes électorales spéciales et à autoriser le vote anticipé pour les membres des forces de défense et de sécurité. Par la suite, des groupes de l'opposition ont critiqué cette modification de la loi électorale et demandé que soit tenu un dialogue national inclusif sur la gouvernance électorale. Le Gouvernement a annoncé le 22 octobre que des consultations politiques auraient lieu en novembre et a publié le 26 octobre une liste révisée de 45 partis politiques autorisés à prendre part au dialogue, y compris des mouvements d'opposition. Plusieurs groupes de l'opposition ont affirmé que les conditions d'un dialogue inclusif et constructif n'étaient pas réunies.

15. En Guinée équatoriale, le Président, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, a remanié le gouvernement le 20 août, en reconduisant Francisco Pascual Obama Asue au poste de Premier Ministre, dans un contexte de crise économique aggravée par la pandémie de COVID-19. Le 13 juillet, le Gouvernement a adopté un décret sur la lutte contre la corruption.

16. Au Gabon, les autorités ont concentré leur action sur l'atténuation des effets socio-économiques des crises sanitaire et pétrolière, tout en prenant des mesures pour améliorer la gouvernance publique et lutter contre la corruption. Le 16 juillet, le Président a nommé Rose Christiane Ossouka Raponda Première Ministre, faisant d'elle la première femme chef de gouvernement au Gabon. Le 17 juillet, un nouveau gouvernement composé de 32 membres, dont 10 femmes, a été annoncé, chargé de faire de la reprise économique, de la bonne gouvernance et de la cohésion sociale des priorités. Le 13 octobre, le Gabon a été élu au Conseil des droits de l'homme pour la période 2021-2023. Le même jour, la section gabonaise du Réseau des femmes d'influence en Afrique a été créée.

17. À Sao Tomé-et-Principe, les efforts visant à rétablir la confiance entre les acteurs politiques sur la base d'un engagement national en faveur de la réforme judiciaire sont restés discrets en raison de la polarisation de la scène politique. Le 31 juillet, l'Assemblée nationale a rejeté une motion de censure du gouvernement déposée par le parti d'opposition Acção Democrática Independente du Président Evaristo do Espírito Santo Carvalho, qui affirmait que le gouvernement avait mal géré la lutte contre la COVID-19. Le 18 septembre, le Président a remanié le

gouvernement, qui est passé de 14 à 16 membres, dont trois femmes. Lors de la cérémonie de prestation de serment des nouveaux membres du gouvernement, le 21 septembre, le Président et le Premier Ministre, issus de partis politiques différents, ont tous deux souligné la nécessité de renforcer la coopération entre les institutions de l'État et de préserver la stabilité institutionnelle.

Tendances et faits nouveaux sur le plan de la sécurité

18. La violence a persisté dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun. Dans ces deux dernières régions, on a continué de signaler des attaques contre les civils perpétrées par des groupes armés non étatiques et par les forces de sécurité, notamment des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture, des arrestations arbitraires, des destructions de biens, des attaques de représailles, des enlèvements et des viols et d'autres formes de violence sexuelle. Le 31 juillet, les affrontements entre deux groupes armés séparatistes rivaux pour le contrôle de Lebialem, dans la région du Sud-Ouest, se sont soldés par quatre morts et 50 enlèvements. Le 13 août, trois personnes soupçonnées de sécessionnisme ont été arrêtées suite au meurtre, le 11 août à Muyuka, dans la région du Sud-Ouest, d'une femme accusée de collaborer avec les forces de défense et de sécurité. Le 1er septembre, un policier a été tué par ce que l'on soupçonne être des séparatistes armés et, le 2 septembre, les forces de sécurité et les séparatistes ont échangé des tirs dans le centre de Bamenda, dans la région du Nord-Ouest. Le 8 septembre, les autorités ont lancé une vaste opération visant à sécuriser la ville, qui continue à ce jour. Le 25 octobre, 7 écoliers ont été tués et 12 ont été blessés, et les 3 et 4 novembre, 6 autres enfants ont été enlevés, ainsi que 11 enseignants, lors d'attaques armées contre des écoles dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

19. Les conditions de sécurité dans les zones frontalières du Tchad restent précaires, ce qu'accentue l'instabilité dans plusieurs pays voisins. Dans le nord, le 7 septembre, le « Comité d'autodéfense de Miski », un comité d'autodéfense autoproclamé, s'est retiré d'un accord signé avec le Gouvernement fin 2019, qui visait à assurer une exploitation plus consensuelle des ressources aurifères locales. On rapporte que le 3 septembre, des tireurs non identifiés ont tué trois soldats tchadiens à Kouri Bougoudi, dans la province du Tibesti, une zone proche de la frontière avec la Libye où des orpailleurs étaient actifs. Le 8 octobre, le Gouvernement a ordonné la fermeture des exploitations aurifères illégales et l'expulsion des orpailleurs illégaux. Dans l'est, les tensions entre les éleveurs arabes et les communautés agricoles non arabes ont persisté, bien qu'à un niveau plus faible qu'en 2019. Entre le 1er juillet et le 30 septembre, de violents affrontements entre agriculteurs et éleveurs ont fait 36 morts et 99 blessés.

20. Dans le département du Pool au Congo, les efforts de stabilisation basés sur l'accord de cessez-le-feu de 2017 entre le Gouvernement et les rebelles Ninjas dirigés par Frédéric Bintsamou, *alias* Pasteur Ntumi, ont continué de piétiner. En l'absence de financements provenant du Gouvernement, la phase de réintégration des anciens combattants désarmés et démobilisés n'a pas commencé.

Boko Haram/bassin du lac Tchad

21. Le Cameroun et le Tchad ont continué de faire face à des attaques sporadiques et meurtrières menées par des factions de Boko Haram. Entre le 1er juin et le 30 septembre, 310 atteintes à la sécurité impliquant Boko Haram auraient provoqué la mort de 148 civils au Cameroun, et 26 épisodes analogues auraient fait 61 victimes civiles au Tchad. En septembre, 49 des 108 victimes civiles recensées dans la région du bassin du lac Tchad se trouvaient au Cameroun. Confirmant la tendance observée au deuxième trimestre de 2020, 89 % de toutes les attaques perpétrées au Cameroun

ont visé des cibles civiles. Au Tchad, les attaques ont visé à parts égales les civils et les militaires. Les femmes et les filles ont continué d'être tout particulièrement exposées aux violences sexuelles liées au conflit, telles que l'enlèvement, le viol, l'esclavage sexuel et le mariage forcé.

22. Des factions de Boko Haram ont dirigé des attaques contre des établissements humains et des pôles humanitaires. Le 1er août, dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, des militants de Boko Haram ont attaqué un camp de déplacés à Nguetchewe, tuant 18 civils. Le 1er septembre, 7 civils ont été tués et 14 ont été blessés dans un attentat-suicide à la bombe à Koyape, qui accueille des déplacés. Le 11 septembre, un attentat-suicide à la bombe perpétré par un militant de Boko Haram a tué 5 civils, dont un chef de village, à Zeleved. Le 31 juillet, dans la province du Lac au Tchad, Boko Haram a attaqué un camp de déplacés à Kalam, tuant 10 personnes et en enlevant 7 autres.

Armée de résistance du Seigneur

23. Selon l'organisation non gouvernementale Invisible Children, entre juin et octobre, une réduction des activités de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a été constatée, qui coïncide avec la saison des pluies, pendant laquelle les factions de la LRA restent près de leurs bases principales. Dix-neuf personnes, dont 2 enfants, ont néanmoins été enlevées par la LRA au cours de cette période. Entre juin et octobre, 19 personnes qui avaient été enlevées il y a longtemps se sont échappées. On rapporte en outre que le 11 octobre, 3 garçons se sont échappés et ont été placés en détention par les forces de sécurité à Zangabai (République démocratique du Congo) et que le 12 octobre, une fille s'est échappée après cinq ans de captivité et a fui à Mboki, dans le Haut-Mbomou (République centrafricaine).

24. Une série d'attaques de la LRA a été signalée en République démocratique du Congo à la fin mai et tout au long du mois de juin. Toutes les attaques, y compris une embuscade au cours de laquelle cinq civils ont été enlevés et un autre a été blessé, ont eu lieu dans le Bas-Uélé et le Haut-Uélé.

25. Des attaques menées par des groupes soupçonnés d'appartenir à la LRA ont également été signalées dans la préfecture du Haut-Mbomou en République centrafricaine. Le 24 septembre, un groupe soupçonné d'appartenir à la LRA a tendu une embuscade à deux commerçants sur la route reliant Obo à Bambouti. Le 28 septembre, un groupe soupçonné d'appartenir à la LRA a attaqué et pillé le village de Ligoua, enlevant un nombre indéterminé de personnes. Il a également enlevé trois hommes, une femme et son enfant à Koumboli le 30 juillet, un jeune handicapé dans la même zone le 2 août, et neuf hommes et six femmes à Obo le 27 septembre.

Sécurité maritime dans le golfe de Guinée

26. Selon un rapport du Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, publié en octobre, 17 atteintes à la sécurité en mer ont été enregistrées entre juillet et septembre, dont 2 dans l'espace maritime de la CEEAC, des chiffres en baisse par rapport aux 27 incidents, dont 10 dans l'espace maritime de la CEEAC, qui ont été signalés pour le deuxième trimestre de 2020. Les groupes criminels continuent de chercher à commettre des enlèvements contre rançon, mais les mesures prises par les pays pour contenir la propagation de la COVID-19 semblent avoir entraîné une diminution de la criminalité maritime.

27. Le 23 septembre, le Gouvernement gabonais a annoncé que 115 migrants en situation irrégulière, dont 30 mineurs non accompagnés, venus du Nigéria, ainsi que leurs trafiquants, avaient été interceptés par la gendarmerie à Cap Esterias, au nord de Libreville. Les cas des trafiquants ont été soumis au Bureau du Procureur. Le

30 septembre, 30 autres migrants, pour la plupart des jeunes filles et des femmes, ont été interceptés. Sur ces 145 migrants, 34 mineurs non accompagnés ont été placés dans des centres de transit pour enfants à Libreville avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Les autres ont été rapatriés dans leurs pays respectifs. À la demande du Gouvernement, l'ONU s'emploie à mettre en place des mécanismes de protection des migrants vulnérables et à renforcer la lutte contre la traite des êtres humains.

28. Du 23 au 25 septembre, le Gabon a organisé un atelier national sur la prévention de la piraterie et la lutte contre cette menace dans ses eaux territoriales. Les participants ont recommandé d'établir un mécanisme de coordination de la stratégie du pays en mer et de renforcer la coopération avec les autorités des États de départ ou d'origine des auteurs de crimes en mer.

Effets des changements climatiques et écologiques et des catastrophes naturelles sur la stabilité de l'Afrique centrale

29. Dans toute l'Afrique centrale, les effets des changements climatiques ont continué d'exacerber les faiblesses qui existaient déjà et les causes profondes des conflits, notamment en aggravant la pénurie de ressources naturelles, en diminuant les moyens de subsistance, en provoquant des déplacements forcés et en intensifiant les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Certaines parties de la sous-région ont à nouveau connu de graves inondations dues à des pluies trop abondantes. Les destructions de maisons, de biens, de récoltes et de champs qui en ont résulté ont menacé les moyens de subsistance de nombreuses populations dépendantes de l'agriculture et ont encore affaibli leur résilience.

B. Évolution de la situation humanitaire

30. Au Cameroun, la hausse de la violence dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, combinée aux effets de la pandémie de COVID-19, a fait grimper le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire, passé de 3,9 millions avant la pandémie à 6,2 millions à ce jour. Les partenaires humanitaires ont prévu de cibler 3,4 millions de personnes parmi les plus vulnérables en 2020. Au 30 septembre, le Cameroun accueillait près de 435 000 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 312 750 réfugiés venus de la République centrafricaine et plus de 116 400 venus du Nigéria. Le pays comptait également près d'un million de déplacés et plus de 484 000 personnes rapatriées, principalement dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord. Le plan de réponse humanitaire révisé pour 2020 nécessitait des crédits d'un montant de 391 millions de dollars, dont 43 % avaient été reçus à la mi-novembre.

31. Au Cameroun, l'insécurité généralisée dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest a entraîné une hausse des atteintes contre les civils, causé des déplacements forcés et restreint l'accès humanitaire. Au 30 septembre, 61 000 Camerounais et Camerounaises avaient cherché refuge au Nigéria. En août, on comptait environ 409 000 déplacés dans ces deux régions, qui demeuraient exposées à de grands risques, notamment à des taux élevés de violence sexuelle et fondée sur le genre. On comptait également près de 361 000 rapatriés dans ces deux régions. En outre, 302 000 personnes s'étaient déplacées vers d'autres régions du Cameroun. On estime que la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest a empêché environ 700 000 enfants d'aller à l'école. Face à l'augmentation des risques et des menaces auxquels faisaient face les élèves et les enseignants, les partenaires humanitaires ont continué d'aider les enfants qui devaient passer des examens généraux avant la réouverture complète des écoles le 5 octobre.

32. Les attaques contre le personnel et les établissements humanitaires, sanitaires et éducatifs dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun ont augmenté depuis juin. On rapporte que le 30 juin, les forces de sécurité ont endommagé un établissement sanitaire dans la région du Nord-Ouest et que, le 6 juillet, elles ont arrêté arbitrairement sept travailleurs sanitaires dans la région du Sud-Ouest. En juillet et août, des groupes armés non-étatiques ont tué au moins deux agents humanitaires, enlevé plusieurs autres et bloqué la distribution de nourritures dans les deux régions, contraignant les organismes d'aide à y suspendre temporairement l'assistance humanitaire.

33. Au Tchad, de multiples crises, aggravées par la pandémie de COVID-19, ont continué de toucher plusieurs parties du pays, exacerbant la malnutrition et l'insécurité alimentaire ainsi que l'épidémie de chikungunya qui y sévit. Les partenaires humanitaires ont estimé à 6,4 millions le nombre de personnes qui auraient besoin d'une aide en 2020 et ont prévu d'en cibler 3,8 millions parmi les plus vulnérables, un chiffre près de deux fois plus élevé qu'en 2019. Le montant de 664 millions de dollars demandé dans le plan de réponse humanitaire global révisé pour 2020 n'était financé qu'à hauteur de 41 % au 5 novembre. Au 31 octobre, le Tchad accueillait plus de 484 000 réfugiés, dont 95 000 venus de la République centrafricaine et plus de 336 100 déplacés.

34. Au Congo, l'ONU a poursuivi ses interventions humanitaires dans les départements de la Likouala, de la Cuvette, de la Sangha et des Plateaux, touchés par les inondations, et ont établi un couloir humanitaire pour assurer le transport des fournitures et du personnel humanitaires en appui à la lutte contre la COVID-19. En octobre, des inondations causées par de fortes pluies ont touché au moins 81 000 personnes dans ces quatre départements. Le Gouvernement y a déclaré l'état d'urgence et a demandé l'aide de l'ONU. L'insécurité alimentaire, qui s'est aggravée en raison de la pandémie de COVID-19, touche 700 000 personnes, dont un tiers des habitants de Brazzaville.

35. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a facilité le rapatriement de réfugiés burundais qui ont décidé, en toute connaissance de cause, d'être rapatriés. Depuis que les rapatriements ont repris au départ du Rwanda le 27 août et au départ de la République-Unie de Tanzanie le 2 juillet, 24 606 réfugiés burundais ont été aidés à rentrer chez eux – 24 606 en 10 convois au départ du Rwanda, 18 502 en 42 convois au départ de la République-Unie de Tanzanie et 1 154 en 4 convois au départ de la République démocratique du Congo. Ces rapatriements se sont déroulés dans le cadre d'accords tripartites conclus entre le Gouvernement burundais, le HCR et les Gouvernements du Rwanda, de la République-Unie de Tanzanie et de la République démocratique du Congo, respectivement. Tous les rapatriés ont effectué un test de dépistage de la COVID-19 et ont bénéficié de conseils avant leur départ.

Boko Haram/bassin du lac Tchad

36. La crise du bassin du lac Tchad a contraint près de 322 000 Camerounais et quelque 336 100 Tchadiens à se déplacer à l'intérieur de leur pays et plus de 130 000 Nigérians à fuir au Cameroun et au Tchad. La population du bassin du lac Tchad a continué de souffrir d'épidémies, notamment de choléra, de rougeole et de poliomyélite, et de voir leurs terres et leurs biens détruits par de fortes inondations.

37. Dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, les activités de Boko Haram, dont l'effet est aggravé par la vulnérabilité chronique de la zone et par les effets grandissants des changements climatiques, ont rendu 1,2 million de personnes dépendantes d'une aide d'urgence. Au 30 septembre, on comptait environ 114 500 réfugiés nigérians, 322 000 déplacés et 123 000 rapatriés dans cette région, qui faisait

face à des risques élevés en matière de protection. Les populations locales ont elles aussi été fortement touchées.

38. Au 31 octobre, plus de 15 800 réfugiés nigérians, 336 100 déplacés et 57 300 rapatriés avaient été enregistrés dans la province du Lac au Tchad, dont la moitié de la population a été déplacée en raison de l'insécurité et des inondations. Les préoccupations en matière de protection se sont également accrues, les femmes et les filles étant exposées à un risque plus élevé de violence sexuelle et fondée sur le genre et ayant un accès limité aux soins de santé du fait de la pandémie de COVID-19. Plus de 231 000 personnes étaient touchées par l'insécurité alimentaire dans la province en septembre.

C. Évolution de la situation relative aux droits humains

39. Malgré les mesures prises par la plupart des États de la sous-région pour désengorger les prisons dans le contexte de la pandémie de COVID-19 en réponse à l'appel de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, les prisons d'Afrique centrale n'appliquent pas encore l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela). Une surpopulation carcérale, des mauvais traitements et des actes de torture ainsi que des arrestations arbitraires, des enlèvements et des disparitions forcées ont été signalés dans plusieurs pays.

40. Les organisations de défense des droits humains ont recensé des abus de la part des forces de défense et de sécurité nationales dans le cadre de l'application des mesures visant à contenir la propagation de la COVID-19. Le 30 juillet, au Tchad, la Commission nationale des droits de l'homme a exhorté le Gouvernement à prendre des mesures pour mettre fin aux abus de la part des forces de défense et de sécurité. En Angola, le 25 août, les organisations de défense des droits humains ont fait état du meurtre d'au moins sept jeunes hommes par les forces de sécurité entre mai et juin. Les autorités angolaises ont déclaré qu'il s'agissait d'incidents isolés et que les auteurs avaient été sanctionnés.

41. Au Cameroun, entre août et octobre, l'ONU a reçu des informations crédibles faisant état de meurtres, d'actes de torture et de mauvais traitements infligés à des civils par des groupes armés non étatiques et par les forces de sécurité. Le 25 octobre, 7 écoliers ont été tués et 12 blessés lors d'une attaque armée contre une école à Kumba, dans la région du Sud-Ouest. Le Gouvernement a annoncé l'ouverture d'une enquête. Les 3 et 4 novembre, 11 enseignants et 6 enfants ont été brièvement enlevés lors d'attaques armées contre quatre écoles à Limbe et Kumbo, dans la région du Sud-Ouest, et à Bamenda et Fundong, dans la région du Nord-Ouest. Le 5 novembre, le cardinal Christian Tumi a été kidnappé par ce que l'on soupçonne être des combattants séparatistes dans la région du Nord-Ouest, avant d'être libéré le lendemain. Un chef traditionnel enlevé avec le cardinal Tumi a été libéré le 11 novembre.

42. Au Tchad, invoquant la nécessité d'empêcher la diffusion des discours de haine, le Gouvernement a restreint l'accès à Internet dans certaines parties du pays entre juillet et septembre. Le 7 août, la Commission nationale des droits de l'homme a annoncé que les 44 prisonniers qui avaient été retrouvés morts dans leur cellule à N'Djamena en avril n'étaient pas des combattants de Boko Haram mais des civils, et qu'ils étaient morts en raison des mauvaises conditions de détention. Le Gouvernement a annoncé l'ouverture d'une enquête pour identifier les responsables. Le 10 août, le Président a gracié 538 détenus, dont Baba Laddé, ancien chef rebelle.

43. Au Congo, Jean-Marie Michel Mokoko, figure de l'opposition, est en détention à l'hôpital militaire de Brazzaville depuis son retour de Turquie, où il avait été

temporairement évacué pour recevoir des soins médicaux suite à la détérioration de son état de santé en prison. Les acteurs politiques et sociaux ont continué de demander sa libération.

44. Les 24 et 29 juin, respectivement, l'Assemblée nationale et le Sénat gabonais ont adopté un projet de loi rédigé par le Gouvernement visant à modifier le Code pénal, et notamment à décriminaliser l'homosexualité.

45. Les violences sexuelles liées aux conflits, perpétrées principalement par des acteurs armés non étatiques, se sont poursuivies sans relâche dans toute l'Afrique centrale, en particulier dans les zones les plus touchées par les problèmes de restriction de l'accès humanitaire et de couverture des services de sécurité, et ont été aggravées par la pandémie de COVID-19. Celle-ci a eu des effets disproportionnés sur la santé économique et les capacités de production des femmes et des filles, qui ont été exposées à des niveaux élevés de violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris de mariages précoces et forcés.

D. Évolution de la situation socioéconomique

46. Les gouvernements ont réaffecté des ressources essentielles afin de financer les mesures d'atténuation des effets de la pandémie de COVID-19, qui a exacerbé les griefs politiques et socio-économiques, tout en aggravant les fragilités macro-économiques existantes. D'après la Banque des États de l'Afrique centrale, l'économie des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) devrait se contracter de 5,3 % du produit intérieur brut en 2020. Le Fonds monétaire international a révisé à la baisse les perspectives de croissance de 9 des 11 pays de la CEEAC par rapport aux projections d'avril 2020, une récession plus importante étant attendue dans les pays qui dépendent de l'exploitation des ressources naturelles et du tourisme.

47. Le 9 juin, les pays créanciers du Club de Paris ont accordé au Tchad et au Congo un allègement du service de la dette pour la période allant du 1er mai au 31 décembre 2020, et ont recommandé que ces pays consacrent les moyens financiers ainsi libérés aux mesures d'atténuation des effets de la pandémie de COVID-19.

48. Le 10 juillet, la Banque de développement des États de l'Afrique centrale a approuvé le décaissement de 280 millions de dollars pour des projets de développement au Cameroun, au Tchad, au Congo et au Gabon, afin d'appuyer leurs interventions face à la COVID-19. Le 22 juillet, la Banque des États de l'Afrique centrale a annoncé des mesures visant à maintenir la stabilité financière et monétaire dans le contexte de la pandémie.

49. Le 10 août, les ministres de la CEMAC ont tenu la trente-cinquième session ministérielle de l'Union économique de l'Afrique centrale. Le Président de la Commission de la CEMAC a mis en garde les États membres contre une récession économique qui pourrait atteindre 4 à 6 % de leur produit intérieur brut si les mesures recommandées par les experts pour limiter les incidences économiques de la pandémie n'étaient pas appliquées. Le 19 septembre, les participants à une session ministérielle de l'Union monétaire de l'Afrique centrale de la nécessité de plaider auprès des institutions financières internationales afin d'obtenir un financement d'urgence pour faire face à l'impact économique de la COVID-19.

III. Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

A. Bons offices, diplomatie préventive et médiation

Cameroun

50. Le Représentant spécial pour l'Afrique centrale a continué d'échanger avec les acteurs clés au Cameroun et ailleurs pour leur faire comprendre à quel point il importait que toutes les parties prenantes engagent un dialogue aux fins d'un règlement pacifique et durable de la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Ainsi, le 20 juillet, il s'est rendu à Yaoundé, où il a rencontré le Premier Ministre et d'autres hauts fonctionnaires du Gouvernement dans le cadre des efforts visant à mobiliser les acteurs nationaux. Le même jour, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, le Président de la Commission de l'Union africaine, la Secrétaire générale du Commonwealth et celle de l'Organisation internationale de la Francophonie ont eu un échange téléphonique sur le renouvellement de leur action commune visant à appuyer l'appel au cessez-le-feu et au dialogue entre les parties que le Secrétaire général de l'ONU a lancé au niveau mondial. Les décisions prises à l'issue de cet échange téléphonique ont été transmises au Président camerounais dans une lettre. Du 31 octobre au 7 novembre, le Représentant spécial était à Yaoundé pour faire le point avec les acteurs nationaux sur la situation dans le pays.

51. Les 23 et 24 juillet, respectivement, le Représentant spécial a rencontré à Paris la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie et des représentants du Ministère français de l'Europe et des affaires étrangères. Il a appelé à une coordination et à une mobilisation internationale accrues au sujet du Cameroun en vue d'accompagner les efforts faits par le pays pour parvenir par le dialogue à un règlement pacifique de la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

52. En septembre, le BRENUAC, l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont organisé, avec le soutien du Gouvernement, deux ateliers tenus à Krabi et à Douala sur la protection des journalistes, à l'intention des professionnels des médias et des membres des forces de défense et de sécurité camerounaises. Ces ateliers s'inscrivaient dans le cadre d'une initiative régionale visant à améliorer la protection des journalistes dans les pays faisant face à des crises politiques ou à des conflits armés.

République centrafricaine

53. En étroite collaboration avec le Représentant spécial pour la République centrafricaine et de hauts fonctionnaires du Secrétariat, le BRENUAC a continué de promouvoir la mise en œuvre, à l'échelle régionale, de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Lors d'une réunion du Conseil des ministres de la CEEAC tenue les 3 et 4 juin, le Représentant spécial a souligné combien il importait d'élargir l'appui à l'Accord afin de créer les conditions propices à la tenue d'élections pacifiques.

54. Le 21 septembre, le Représentant spécial, le Président de la Commission de la CEEAC et le Commissaire de la CEEAC chargé des affaires politiques, de la paix et de la sécurité ont passé en revue les faits nouveaux survenus sur le plan politique en République centrafricaine en vue d'harmoniser leurs interventions. Du 27 au 30 octobre, une délégation de haut niveau composée de représentants de l'Union africaine, de la CEEAC et de l'ONU s'est rendue à Bangui dans le cadre des efforts visant à soutenir la paix et les processus électoraux dans le pays.

Tchad

55. Le Représentant spécial pour l'Afrique centrale et la Coordonnatrice résidente des Nations Unies pour le Tchad ont poursuivi, en coordination avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, les efforts visant à accroître la cohérence et l'efficacité de l'action politique et programmatique de l'ONU à l'appui des priorités du Gouvernement en matière de pérennisation de la paix. L'ONU a collaboré avec le Gouvernement et les partenaires à la mise en place d'un comité directeur national pour la consolidation de la paix. Elle a contribué également à l'évaluation des risques et de la résilience menée au Tchad par la Banque mondiale et a engagé des discussions avec la Banque sur l'allocation de prévention et de résilience qui est envisagée pour le pays.

56. Du 21 au 25 octobre, une délégation du BRENUAC a effectué une visite au Tchad pour évaluer la situation politique et les conditions de sécurité à la veille du deuxième forum national inclusif et des élections. À cette occasion, il a échangé avec le Gouvernement, l'opposition, la société civile et les acteurs régionaux et internationaux. Cette visite a mis en évidence la nécessité d'un dialogue politique plus inclusif et plus constructif et d'un assouplissement des restrictions à la liberté d'expression à l'approche des élections de 2021.

Congo

57. Le BRENUAC a continué à mener de vastes consultations avec les entités des Nations Unies compétentes afin de faire progresser les efforts conjoints en faveur de la pérennisation de la paix au Congo, notamment dans le département du Pool, à l'approche des élections. Du 14 au 19 novembre, le Représentant spécial s'est rendu à Brazzaville pour des consultations en vue de l'élection présidentielle de mars 2021.

Guinée équatoriale

58. Le 5 octobre, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste a achevé et approuvé son rapport sur la visite que sa Direction exécutive a effectuée, en son nom, en Guinée équatoriale du 24 au 26 février 2020. La Guinée équatoriale a fait part de ses commentaires sur le rapport et a approuvé les recommandations du Comité visant à renforcer sa lutte contre le terrorisme.

59. Dans le cadre du suivi des recommandations issues de l'Examen périodique universel, l'ONU a aidé le Gouvernement à renforcer les moyens dont disposent les fonctionnaires pour identifier les victimes de la traite des êtres humains et à lancer une campagne nationale de sensibilisation aux droits humains et à la traite des êtres humains.

Gabon

60. Le 6 octobre, le Représentant spécial pour l'Afrique centrale et la nouvelle Première Ministre ont échangé au sujet de la réforme de la CEEAC, de la lutte contre la COVID-19, de la protection et de la préservation de l'environnement, de la sécurité maritime dans le golfe de Guinée et de la situation politique et des conditions de sécurité dans la sous-région. Le 23 octobre, le Représentant spécial a rencontré séparément le Ministre de l'intérieur et l'archevêque de Libreville afin de promouvoir le dialogue au sujet de la réouverture des lieux de culte dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

61. Du 28 septembre au 2 octobre, le BRENUAC, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Programme des Nations Unies pour le développement ont organisé un cours de formation en ligne à l'intention des membres de la Commission nationale

des droits de l'homme sur les principes et autres instruments internationaux relatifs à la protection des droits des détenus.

Sao Tomé-et-Principe

62. L'équipe de pays des Nations Unies et le BRENUAC ont collaboré avec le Gouvernement pour faire avancer le dialogue national pour la promotion de la cohésion sociale. Ils ont également œuvré à la création d'une section nationale du Réseau des femmes d'influence en Afrique.

B. Appui aux initiatives en faveur de la paix et de la sécurité menées par l'ONU, la région et la sous-région

Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

63. En sa qualité de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le BRENUAC s'est concerté avec les Gouvernements angolais et équato-guinéen au sujet des modalités de la cinquantième réunion du Comité, initialement prévue à Malabo en mai 2020, mais reportée en raison des restrictions en matière de voyages liées à la COVID-19. Une réunion virtuelle est prévue du 2 au 4 décembre.

64. Pour donner suite à la demande faite par le Comité consultatif permanent à sa quarante-neuvième réunion, le BRENUAC a élaboré, en collaboration avec le mécanisme de sécurité climatique de l'ONU et avec des partenaires de la sous-région, un projet de deux ans visant à renforcer la base de connaissances concernant les liens entre les changements climatiques et la sécurité en Afrique centrale et la capacité des acteurs sous-régionaux à élaborer des stratégies efficaces de prévention et d'atténuation des risques.

Collaboration avec les organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales

65. Le 18 juin a eu lieu une rencontre entre des représentants du BRENUAC, du groupe du mécanisme d'alerte rapide de la CEEAC et du secrétariat de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. La réunion visait à examiner la manière dont le BRENUAC pourrait favoriser une plus grande synergie entre la Commission du bassin du lac Tchad et la CEEAC afin de renforcer le rôle de l'Afrique centrale dans l'avancement de la Stratégie.

66. Le 18 septembre a eu lieu une rencontre entre le BRENUAC et le Commissaire de la CEEAC chargé des affaires politiques, de la paix et de la sécurité, visant à faire le point sur les progrès accomplis dans le cadre du partenariat entre les deux entités. Le 25 septembre, le BRENUAC a rencontré la Commissaire de la CEEAC chargée des questions de genre et des affaires sociales afin de passer en revue les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Une retraite conjointe devait se tenir avant la fin de l'année 2020.

Boko Haram

67. Le 15 juillet, le Représentant spécial pour l'Afrique centrale a organisé une réunion virtuelle entre les entités des Nations Unies en Afrique centrale et la Commission du bassin du lac Tchad sur la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad

touchées par Boko Haram. Le but de cette réunion était de promouvoir la mobilisation des entités des Nations Unies en Afrique centrale en faveur de la Stratégie.

68. Le 9 septembre, le Représentant spécial a pris la parole lors d'une réunion virtuelle organisée par la Commission de consolidation de la paix au sujet des incidences de la COVID-19 dans le bassin du lac Tchad, appelant à mener une action régionale face à la pandémie en s'appuyant sur les stratégies élaborées par la CEEAC et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

69. Le BRENUAC a encore renforcé sa coopération avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel afin d'harmoniser les interventions dans la région du bassin du lac Tchad et de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, notamment par la convocation de réunions mensuelles conjointes, élargies à d'autres acteurs concernés, et l'envoi de télégrammes chiffrés d'analyse mensuelle conjoints. Le 19 août, le BRENUAC et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ont été désignés pour diriger ensemble le sous-groupe Gouvernance du groupe de travail régional pour la mise en œuvre de la Stratégie.

Intégration régionale

70. Le 30 juillet, le Représentant spécial a pris la parole lors de la dix-septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC. Il a félicité la CEEAC et ses États membres pour leur programme de réforme institutionnelle et a réaffirmé la volonté de l'ONU d'accompagner la sous-région dans ses efforts vers une plus grande intégration régionale en vue d'être plus à même de régler les problèmes liés à la paix, à la sécurité et à la stabilité.

71. Les 13 et 23 septembre, le Représentant spécial et le Président de la Commission de la CEEAC ont coprésidé une réunion entre le BRENUAC et la Commission visant à examiner les domaines prioritaires du soutien de l'ONU à la Commission. Le BRENUAC et la Commission ont convenu qu'il importait d'harmoniser le soutien que l'ONU et les partenaires extérieurs offraient à la CEEAC pour la mise en œuvre de la vision stratégique quinquennale de la Commission, et de favoriser les efforts conjoints en matière de prévention des conflits et de bons offices dans les pays qui organiseront des élections fin 2020 et début 2021.

72. Le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé un nouveau projet transfrontière entre le Gabon, le Tchad et le Cameroun pour soutenir la participation de plus de 1 800 jeunes à des mécanismes d'alerte rapide aux frontières entre les trois pays afin de prévenir l'instabilité et les conflits découlant d'activités illicites, en tenant pleinement compte des effets de la pandémie de COVID-19.

73. Le BRENUAC a aidé la CEEAC à élaborer un programme concernant les femmes et la paix et la sécurité dans le contexte de la pandémie de COVID-19 en Afrique centrale, destiné à aider la CEEAC à donner aux organisations de femmes les moyens d'atténuer les effets de la pandémie sur les femmes et les filles et d'éclairer l'élaboration des plans d'action nationaux relatifs à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité pour le Tchad, la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe.

Sécurité maritime dans le golfe de Guinée

74. Le 30 septembre, lors d'une réunion avec la Ministre de la défense nationale du Gabon, qui copréside le secrétariat du Groupe du G7 des Amis du golfe de Guinée, le Représentant spécial a souligné l'urgence qu'il y avait à convoquer à nouveau des réunions clés entre les entités des sous-régions d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest afin de renforcer leur coopération.

Stratégie et plan d'action régionaux relatifs à la lutte contre le terrorisme et à la non-prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale

75. Lors de sa dix-septième session ordinaire, tenue le 30 juillet, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC a adopté la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme. Le BRENUAC a continué de contribuer aux efforts de la Commission de la CEEAC visant à mettre en œuvre la Déclaration de Lomé sur la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Transhumance et conflits entre agriculteurs et éleveurs

76. Le BRENUAC et la CEEAC ont prévu un atelier régional sur le pastoralisme et la transhumance, qui a été retardé en raison de la pandémie. Le 22 juin, le BRENUAC et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ont tenu une réunion virtuelle de leur groupe de travail conjoint sur les conflits entre agriculteurs et éleveurs en vue de renforcer la coordination des initiatives liées à la transhumance en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest.

C. Améliorer la cohérence et la coordination de l'action des Nations Unies dans la sous-région

77. Entre juin et septembre, le Représentant spécial pour l'Afrique centrale et la Représentante spéciale auprès de l'Union africaine ont participé à quatre réunions de haut niveau, présidées par l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, afin de renforcer l'action coordonnée des Nations Unies au Burundi. Le 27 août, le Représentant spécial pour l'Afrique centrale et mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs ont tenu une réunion sur la stratégie régionale des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, au sujet de laquelle le BRENUAC a fait part de ses observations de fond.

78. Le 21 septembre, le Représentant spécial pour l'Afrique centrale, le Président de la Commission de la CEEAC et le Directeur régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont participé à une célébration virtuelle conjointe de la Journée internationale de la paix. Cette manifestation a mis en évidence la nécessité de renforcer le dialogue entre les États d'Afrique centrale, la société civile et les entités des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la stabilisation des zones frontalières pendant la pandémie.

79. Le 30 septembre, le Représentant spécial a pris la parole lors d'un forum virtuel des ministres chargés du développement social en Afrique centrale sur les conséquences de la COVID-19 en matière de pauvreté dans la sous-région. Le forum, organisé conjointement par le Gouvernement gabonais et l'UNESCO, en partenariat avec la CEEAC, a approuvé un programme sous-régional de lutte contre la pauvreté s'inscrivant dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 et a invité la Commission de la CEEAC à collaborer étroitement avec l'UNESCO en ce qui concerne le renforcement des plans d'action nationaux de prévention des violences contre les femmes et les filles et de lutte contre ces violences dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

IV. Observations et recommandations

80. Malgré une augmentation lente – mais constante – du nombre de cas de COVID-19 dans toute l'Afrique centrale, la pandémie y a perturbé la stabilité politique,

économique et sociale et la stabilité des conditions de sécurité. Je félicite tous les pays de la sous-région d'avoir pris des mesures rapides afin d'en atténuer les effets multidimensionnels. Alors qu'ils demeurent aux prises avec cette crise sans précédent, la solidarité régionale ne pourra être que cruciale. Plusieurs pays ont déjà donné des signes encourageants en tirant les leçons de la pandémie pour mieux se relever. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à nos partenaires sur le terrain qui, dans ces conditions difficiles, ont continué de tenir leurs promesses. L'adoption par la CEEAC d'une stratégie régionale de lutte contre la COVID-19 en Afrique centrale est louable, tout comme les efforts de la CEMAC, de la Banque des États de l'Afrique centrale, de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale et du Club de Paris visant à préserver la stabilité macroéconomique dans la sous-région. Il importe de continuer de soutenir les efforts faits pour atténuer les effets de la pandémie. Il est également important de redoubler d'efforts pour lutter contre le fléau du paludisme, de la poliomyélite, de la rougeole et du choléra et d'autres problèmes de santé publique qui touchent la sous-région.

81. J'encourage les États membres de la CEEAC à accélérer leurs efforts en vue de réaliser des réformes politiques, sociales et économiques inclusives. Il est essentiel de renforcer les institutions sous-régionales si l'on veut aider les pays à mettre en œuvre ces réformes. À cet égard, je félicité les États membres de la CEEAC d'avoir mené à bien une réforme institutionnelle cruciale et mis en place une architecture de paix et de sécurité prometteuse pour l'Afrique centrale. Les entités des Nations Unies continueront de soutenir les efforts faits par la Commission de la CEEAC en vue de consolider l'intégration régionale, de prévenir les conflits et de promouvoir une paix et un développement durables en Afrique centrale. Les États Membres de toute la région, ainsi que les organisations sous-régionales, régionales et internationales, sont encouragés à se joindre à ces efforts.

82. La nouvelle architecture de paix et de sécurité de la CEEAC offre à cette dernière une base solide sur laquelle s'appuyer pour jouer un plus grand rôle en faveur de la stabilité en Afrique centrale, en collaborant étroitement avec d'autres organismes régionaux compétents. Je continuerai d'offrir mes bons offices selon les besoins, par l'intermédiaire de mes envoyés et représentants spéciaux dans la sous-région, pour aider la CEEAC et les États Membres dans cette entreprise.

83. La violence armée en Afrique centrale s'est poursuivie sans relâche, avec de graves conséquences pour la stabilité de la sous-région et la situation humanitaire, qui s'est considérablement aggravée en raison des conséquences de la pandémie de COVID-19. L'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire et une meilleure coordination des donateurs sont essentiels pour répondre aux besoins des populations touchées. Je renouvelle mon appel en faveur d'un cessez-le-feu mondial immédiat afin de permettre une coopération pacifique dans la lutte contre la COVID-19. Mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale continuera d'exhorter les parties aux conflits dans la sous-région à répondre à mon appel en créant les conditions propices à un dialogue et en limitant le plus possible les incidences de la pandémie sur les groupes les plus vulnérables.

84. Les attaques armées incessantes menées par Boko Haram restent une grande source de préoccupation. Je réaffirme ma solidarité avec les Gouvernements et les peuples du Cameroun et du Tchad face aux pertes qu'ils ont subies. La mise en œuvre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram reste une priorité de l'ONU. Le BRENUAC , le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et d'autres entités des Nations Unies dans la région continueront de renforcer leur coordination.

85. Les menaces persistantes que font peser les groupes armés internes et transfrontières ont continué de s'opposer aux appels lancés pour faire taire les armes. La mobilisation internationale demeure cruciale dans la lutte contre l'Armée de résistance du Seigneur menée dans le cadre de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de la LRA, dirigée par l'Union africaine. J'encourage la Commission de la CEEAC à jouer un rôle actif pour rallier les soutiens en faveur de l'élimination de la menace provoquée par le groupe, notamment en encourageant tous les partenaires concernés, en particulier l'Union africaine, à convoquer le Mécanisme conjoint de coordination de l'Initiative afin d'opérer le transfert à la CEEAC de l'autorité sur la Force régionale d'intervention de l'Union africaine.

86. Au Cameroun, la violence incessante dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest reste très préoccupante. La persistance des déplacements forcés, des violations des droits humains et des atteintes à ces droits et des attaques contre les civils, y compris les écoliers et les travailleurs humanitaires, ainsi que les obstacles qui continuent d'entraver l'accès humanitaire, sont regrettables. J'appelle tous les acteurs concernés à renoncer à la violence, à faire taire les armes et à cesser toutes les attaques contre les civils et les infrastructures civiles, notamment les établissements éducatifs. Seule la cessation des hostilités et un dialogue politique visant à mettre fin à la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest peuvent créer un environnement propice à la protection des civils, au respect des droits humains et à une paix et à un développement durables. L'application des recommandations issues du grand dialogue national, de même que la poursuite du dialogue avec toutes les parties, restent essentielles à la construction d'une paix et d'un développement durables. J'appelle le Gouvernement camerounais à accélérer ce processus en vue de traiter les questions essentielles soulevées dans le cadre de ce dialogue.

87. Je me félicite des initiatives dirigées par les Présidents de l'Angola et de la République démocratique du Congo en vue de renforcer les relations entre les pays de la région des Grands Lacs. Toutes les parties concernées devraient soutenir ces initiatives et inclure les femmes dans leurs efforts de consolidation de la paix. Les mesures prises par la Guinée équatoriale et le Cameroun, d'une part, et par l'Angola et la République démocratique du Congo, d'autre part, pour renforcer leur coopération sur les questions transfrontières sont bienvenues.

88. Malgré les incidences de la pandémie sur les préparatifs et le financement des élections, je me réjouis que les États membres de la CEEAC concernés se soient employés à faire en sorte que les élections à venir soient maintenues. S'il s'avérait nécessaire d'envisager un report des élections en raison de la COVID-19, il serait important que celui-ci soit décidé sur la base d'un consensus entre toutes les parties prenantes nationales. Les Gouvernements sont également appelés à protéger et à promouvoir les droits humains dans la région, notamment dans le contexte des élections à venir.

89. En République centrafricaine, les efforts conjoints visant à progresser dans l'organisation des opérations électorales et à garantir la tenue d'élections crédibles et inclusives, dans le respect des délais fixés par la Constitution, sont encourageants. Cependant, il est regrettable que les plus de 250 000 Centrafricains réfugiés dans les pays voisins soient privés de leur droit de vote. J'encourage les efforts visant à faire en sorte que tous les segments de la société participent réellement à la consolidation de la paix et de la démocratie. La violence persistante de la part de groupes armés, malgré les engagements que ceux-ci ont pris au titre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, demeure préoccupante. Une plus grande mobilisation des acteurs régionaux, notamment de la CEEAC, de l'Union africaine et des pays voisins, à l'appui du processus électoral et de la mise en œuvre

de l'Accord politique reste essentielle si l'on veut maintenir la paix et la stabilité en République centrafricaine et dans la région. Le BRENUAC continuera de se concerter avec toutes les parties prenantes de la région.

90. L'annonce d'un nouveau calendrier électoral au Tchad, y compris en ce qui concerne les élections législatives, longtemps reportées, est une avancée qu'il convient de saluer. J'encourage les autorités à profiter des élections à venir pour promouvoir l'inclusivité et le dialogue, notamment en faisant progresser la participation des femmes et des jeunes aux opérations électorales. En outre, on ne peut que se féliciter de l'intensification des activités de prévention des conflits menées par la Banque mondiale au Tchad et du renforcement de la coopération entre la Banque mondiale et l'ONU à cet égard. La précarité des conditions de sécurité dans les zones frontalières, étroitement liée à l'évolution des conflits dans plusieurs pays voisins, reste préoccupante. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux sont encouragés à accompagner les efforts faits par le Tchad pour offrir des services publics essentiels et répondre aux besoins en matière de développement sur l'ensemble de son territoire.

91. L'annonce par le Gouvernement congolais de son intention de tenir des consultations politiques sur la gouvernance électorale qu'il prévoit de tenir est une bonne nouvelle. J'exhorte de nouveau les autorités à engager un dialogue politique inclusif et constructif avant l'élection présidentielle, notamment en assurant la participation réelle des femmes et des jeunes à ces débats. Il est important de parvenir à une stabilisation durable du département du Pool, en particulier dans le contexte des élections à venir. J'encourage le Gouvernement est encouragé à s'acquitter de sa contribution au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration afin que la phase essentielle qu'est la réintégration puisse être lancée. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux sont également encouragés à s'unir aux efforts visant à stabiliser le département du Pool.

92. Je félicite les acteurs politique clés de Sao Tomé-et-Principe pour l'effort collectif qu'ils ont fait en vue d'apaiser le climat politique. Les acteurs politiques devraient renouveler leur engagement en faveur de la stabilité politique du pays à l'approche des élections. L'ONU réaffirme sa volonté d'appuyer les efforts visant à promouvoir un dialogue national inclusif et constructif.

93. Pour que les élections soient crédibles et pacifiques, il demeure essentiel que les gouvernements et les différents acteurs politiques et sociaux, y compris la société civile, les femmes et les jeunes, œuvrent en partenariat. On ne peut que se féliciter que les chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC aient renouvelé leur engagement à rendre opérationnelle la Coalition des organisations de la société civile pour la paix et la prévention des conflits en Afrique centrale et à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en Afrique centrale. J'encourage la CEEAC et ses États membres à travailler avec l'ONU, l'Union africaine et d'autres partenaires compétents afin d'élaborer des stratégies viables propres à renforcer leur capacité de prévention des conflits, en tenant compte notamment des questions de genre et en s'appuyant sur des partenariats avec la société civile. Je les encourage également à investir dans des partenariats avec les jeunes en vue de créer des sociétés plus inclusives en Afrique centrale.

94. Les progrès réalisés par le BRENUAC et ses partenaires en vue d'intégrer une perspective de sécurité climatique dans l'analyse des conflits en Afrique centrale sont bienvenus. L'adoption d'un règlement sous-régional sur le pastoralisme et la transhumance contribuera à réduire les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Le BRENUAC et ses partenaires continueront à collaborer étroitement avec la CEEAC à cet égard.

95. Je remercie les gouvernements des pays de la sous-région, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, la Commission du bassin du lac Tchad, la Commission du golfe de Guinée et les autres institutions régionales et sous-régionales de leur collaboration constante avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Je tiens à exprimer ma gratitude à la Force multinationale mixte et aux pays fournisseurs de contingents pour leur dévouement et leur engagement au service de la paix et de la stabilité. Je suis reconnaissant au Gouvernement et au peuple gabonais pour leur généreuse hospitalité et leur appui au BRENUAC. Je salue les diverses entités du système des Nations Unies présentes en Afrique centrale, notamment les chefs des opérations de paix des Nations Unies, des bureaux régionaux, des équipes de pays et d'autres entités, pour leur appui au BRENUAC et leur collaboration avec ce dernier.

96. Enfin, je tiens à remercier mon Représentant spécial, François Louncény Fall, et le personnel du Bureau régional pour l'action qu'ils continuent de mener au service de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.
